

SCORELCA

Appel d'offre n° 2018-04

Comment les marchés intègrent-ils l'environnement, en particulier les activités d'Empreinte Environnementale ?

Date limite d'envoi des réponses email et papier :

Mardi 31 Juillet 2018

Contexte :

La politique intégrée de produits de 1996 en Europe mentionnait les outils financiers comme étant puissants pour faire évoluer (dans le bon sens) les impacts environnementaux des produits. Il s'agissait alors simplement des mécanismes de taxation différenciée entre produits « classiques » et produits « verts », ou encore des mécanismes de support financier au développement de produits « verts ».

Au-delà de cette mécanique « directe », des outils financiers tout aussi (et même plus) incitatifs se sont développés sur les marchés pour supporter le développement de produits « verts ». Il s'agit donc de produits financiers « verts », ou dits tels.

Il ne s'agit pas dans ce projet d'analyser en détail les motivations qui poussent, sur les marchés, à prendre en compte la dimension environnementale des produits. On pourrait souligner notamment la volonté des **Etats**, depuis les Accords de Paris (suite à COP21), tant au niveau français qu'europpéen, d'utiliser ces leviers pour atteindre les objectifs ambitieux et urgents qui ont été fixés. On pourrait aussi souligner la volonté d'investisseurs privés regroupés dans des **fonds financiers** de placer « leurs milliards » dans des produits financiers « verts » (« responsables »), ou même aussi la volonté des investisseurs individuels de faire de même. Ces éléments sont toutefois un contexte motivant dans lequel le projet s'inscrit.

Il s'agit, au sein de ce projet, d'identifier l'ensemble des mécanismes qui permettent aux marchés d'influencer de façon efficace et crédible, la performance environnementale des produits, de façon directe ou indirecte. Il s'agit aussi de comprendre leurs mécanismes, et la façon dont la pratique de l'ACV, et plus spécifiquement des Déclarations Environnementales Produits, peuvent permettre d'y répondre.

La liste suivante d'outils à analyser n'est pas exhaustive :

- 1) **indices** financiers, comme le DJSI – Dow Jones Sustainability Index, créé dès 1999. Ces indices sont sensés orienter les investisseurs vers des entreprises responsables. Ils sont basés, dans la plupart des cas, sur des **notations** d'entreprises qui prennent en compte différents critères de « Développement durable », dont certains sont fondés sur l'ACV ou l'éco-conception, et d'autres sur la nature des actifs de l'entreprise.
- 2) « **obligations** vertes » – cf. le rapport très détaillé de 2016 par le WWF sur le sujet, présentant notamment le levier massif existant dans le domaine, et le besoin de travaux de normalisation. De fait, un travail de normalisation en la matière vient d'être lancé fin 2017 à l'ISO afin de crédibiliser ces obligations, en produisant

une série ISO 14030 sur laquelle s'appuyer. Ce travail fait également suite à la production en 2017 de GBP – Green Bonds Principles – par l'ICMA – International Capital Market Association. Il s'agira de permettre aux entités émettant des obligations « vertes » de démontrer la crédibilité environnementale de leurs obligations.

3) « **finance verte** » – méthodes spécifiques **d'évaluation des technologies**, des produits ou des services pour justifier d'un investissement spécifique (**levée de fonds** pour un premier, second ou nième « tour de table » par exemple, mais aussi pour préparer une introduction en bourse) : méthode d'évaluation des projets d'IFC – International Finance Corporation de la Banque Mondiale, méthode d'évaluation des projets par CDC-Climat ou CDC-Biodiversité, ou de toute autre méthode de fonds d'investissements privés visant à des objectifs similaires. Ces méthodes peuvent s'appuyer sur tout document crédible et toute évaluation appropriée. Par exemple, les investisseurs d'un second tour de table peuvent demander à l'entreprise à laquelle ils souhaitent apporter plusieurs millions d'euros de démontrer que le produit « miracle » d'un point de vue environnemental remplit bien sa promesse en réalisant (ou faisant réaliser) une ACV comparative avec les produits concurrents et en demandant une revue critique de ce travail d'ACV. Des labellisations « d'investissements verts » sont en train d'être mises en place pour que les investisseurs puissent valoriser leur décision en s'appuyant sur la crédibilité de ces labels. De fait, un NWIP – New Work Item Proposal – en la matière vient d'être soumis à l'ISO à consultation publique jusqu'au 30 avril 2018 afin de préciser l'ensemble des fondements de ces travaux, au travers de la (future) norme ISO 23452, et une norme ISO 14097 « Carbone et Finance » est en cours de développement depuis 2016.

4) audits d'acquisition – **Due Dilligence** – réalisés lors des fusions/acquisition des entreprises, intégrant une dimension environnementale essentiellement pour la prise en compte des passifs associés à la pollution des sols (les montants associés dépassent souvent le seuil de matérialité défini pour l'audit et sont donc évalués de façon contradictoire par les deux parties, ce qui entraîne de fait des négociations sur la valorisation de l'entreprise). Ces audits peuvent aussi intégrer l'évaluation des portefeuilles de produits et services de l'entreprise faisant l'objet de l'acquisition, notamment sous l'angle environnemental (approche essentiellement appuyée sur un état des lieux réglementaire, et des perspectives – ce dernier point pouvant intégrer une évaluation d'ACV simplifiée). Ces audits peuvent enfin évaluer les actifs « bloqués » (stranded assets) pour des raisons environnementales, s'il y en a... pour les valoriser de façon alternative à celle utilisée par l'entreprise achetée, ce qui entrainera aussi des négociations.

5) **communication environnementale** des organismes financiers fondés sur la performance environnementale globale de leur portefeuille d'entreprises (en ligne avec ISO/TS 14072). Comme noté lors des travaux de la plateforme affichage ADEME en France, l'impact environnemental des organismes financiers ne dépend pas beaucoup de la nature de l'électricité consommée par les ordinateurs de leurs collaborateurs... ces impacts étant négligeables devant le différentiel d'impacts environnementaux associé à leurs choix d'investissement.

6) Financiarisation de la **compensation** de la pollution : marchés carbone, marchés de compensation de la biodiversité (les RIBITS aux US), compensation financiarisée du Land Use Change...

Objectifs

- Dresser un état des lieux, en proposant une cartographie globale intégrant les liens entre les différentes approches, et identifiant la place des approches Empreinte Environnementale sur les différents marchés financiers.

Contenu de l'étude

- Etat de l'art

L'étude consistera dans un premier temps à réaliser un état de l'art des différents mécanismes existants d'intégration de l'environnement dans les marchés financiers.

Notamment, et sans se limiter à ces éléments (ne pas se limiter à la prise en compte du carbone seul), on définira les notions de: carbone finance, greenbonds, climate bonds et climate bond initiative, ISR (investissement socialement responsables), DJSI, stranded assets, TCFD : Task Force on Climate-related Financial Disclosures, label TEEC pour les fonds verts.

Un point sera fait sur les derniers travaux de la Commission Européenne sur ce sujet : rapport du 31 janvier 2018 et stratégie pour une finance plus durable du 8 mars. Ce point inclura les outils en cours de discussion comme l'écolabel européen pour les produits financiers et les réflexions concernant la taxonomie de la finance durable.

De même, beaucoup de travaux se développent sur le sujet en normalisation : Préparation des normes « ISO/AWI 14030-1 Green bonds -- Environmental performance of nominated projects and assets » et « ISO/NP 14097 Cadre et principes pour l'évaluation et la déclaration des activités de financement et d'investissement au regard du changement climatique », Création du groupe d'experts X30U FIN, dont les thèmes sont : FINANCE, ÉCONOMIE, CLIMAT ET ENVIRONNEMENT.

Les différents mécanismes seront présentés, explicités et comparés (éventuellement classés) selon des critères que le répondant et les membres de SCORE LCA jugeront pertinents.

Cet état de l'art permettra notamment d'identifier quels mécanismes intègrent déjà l'empreinte environnementale ou carbone et de quelle façon, quels critères environnementaux sont intégrés ?

- Analyse détaillée

On réalisera une cartographie qui intégrera les différents mécanismes, et permettra d'illustrer les liens entre eux. Un soin particulier sera apporté à la réalisation de cette cartographie qui devra être lisible et exploitable facilement.

- Recommandations pratiques

De plus, des recommandations pratiques seront formulées pour répondre aux questions suivantes :

- Pour une entreprise, comment se positionner par rapport à l'ensemble des outils et valoriser la pratique d'ACV à destination des marchés ? où trouver les « questions posées par les marchés » ?

comment préparer des réponses ? comment « faire savoir » la performance environnementale à destination des marchés ?

Les approches globales (comme l'application d'ISO 14072, le reporting environnemental, le reporting extra-financier au sein du rapport financier...) seront envisagées, ainsi que des approches plus spécifiques (à déterminer).

- Y a-t-il des limites aux démarches ? Financières ? Techniques ? Méthodologiques ?

Plan de travail

Quatre étapes seront suivies :

- 1) Elaboration détaillée de la problématique, description des choix méthodologiques et du mode de travail, proposition du périmètre pour l'état de l'art. Ce travail consistera surtout à approfondir les éléments présentés dans l'offre commerciale et à fixer certains aspects. Il sera présenté lors de la réunion de lancement. Suite à celle-ci, un **rapport de lancement** sera produit et envoyé au comité de suivi.
- 2) Réalisation de l'état de l'art, selon les choix réalisés en réunion de lancement et le plan de travail présenté plus haut. Une réunion intermédiaire permettra de présenter l'ensemble des résultats de l'état de l'art, les apprentissages et une première version de cartographie, ainsi que des premières recommandations. Ces éléments seront discutés en réunion. Un **rapport intermédiaire**, approfondissant le rapport de lancement qui en constitue la première partie, et regroupant l'ensemble du travail réalisé à ce stade sera envoyé au minimum deux semaines avant la réunion intermédiaire au comité de suivi, qui produira des commentaires (pendant et après la réunion).
- 3) Suite à la validation par le comité de suivi d'une première proposition de cartographie, le répondant organisera un workshop qui sera ouvert plus largement à d'autres participants des membres de SCORE LCA (2 à 3 personnes par structure). L'objectif sera de présenter la cartographie et de permettre à des personnes non incluses dans le comité de suivi d'échanger sur ce document et d'apporter un regard critique sur ces travaux.
- 4) Elaboration pour produire le rapport final provisoire, suite aux échanges tenus en réunion intermédiaire et aux commentaires reçus sur le rapport intermédiaire. L'objectif de cette troisième phase du projet est de produire un rapport final provisoire répondant à l'ensemble des objectifs du projet, et ceci avant la tenue de la réunion finale. Des recommandations pratiques et concrètes seront proposées dans le rapport final provisoire et discutées en réunion. Envoi du **rapport final** provisoire complet au comité de suivi, production de commentaires, puis présentation des apprentissages en réunion finale (prenant en compte les commentaires reçus). Entre deux et trois semaines seront prévus entre l'envoi du rapport final provisoire et la réunion finale. Des commentaires supplémentaires seront éventuellement produits après la réunion si nécessaire.

Réunions

Participation à trois réunions de travail à Paris (ou éventuellement à Lyon):

- Lancement (incluant une présentation du plan de travail détaillé et le rapport de lancement, deux semaines après le début de travaux),
- Intermédiaire (incluant la présentation de la synthèse de l'état de l'art et des premiers éléments clés),
- Finale (incluant le rapport final provisoire et la synthèse provisoire en français).

Pour chacune de ces réunions, l'équipe préparera des supports de type PPT ou PDF.

Enfin, l'équipe organisera une **réunion de restitution** d'une heure environ par **web conférence** (système supporté par SCORE LCA si nécessaire). Cette réunion réalisée après la réunion finale aura pour but de présenter les résultats détaillés de l'étude à l'ensemble des membres actifs, des membres partenaires et de toute personne que SCORE LCA souhaitera inviter.

Livrables exigés

- 1 rapport de lancement en français,
- 1 rapport intermédiaire en français,
- 1 rapport final en français,
- 1 jeu de transparents en anglais présentant de manière synthétique les principaux enseignements de l'étude,
- 1 synthèse scientifique d'environ 5000 mots (résumé + contenu scientifique détaillé de l'étude) en français,
- 1 synthèse scientifique d'environ 5000 mots (résumé + contenu scientifique détaillé de l'étude) en anglais.
- Animation d'un webinar d'une heure pour les membres, en français à la fin du projet

Durée de l'étude

6 mois environ. La réunion de lancement aura lieu en septembre à Paris.

Cadre budgétaire

Environ 30 000 Euros hors taxes. L'offre pourra intégrer des options éventuelles à discuter.

Remarques

Si le contenu du travail réalisé le permet, l'équipe retenue pourra se voir proposer de participer, à la demande de SCORELCA, à des actions de valorisation des résultats acquis au terme de ce projet (préparation de publications, participation à des séminaires...) : intégrer une partie couvrant ce point au sein de l'offre (incluant votre réflexion sur les moyens de valorisation).

L'équipe proposée dans la réponse devra être celle qui réalise l'étude. La modification de l'équipe candidate après le dépôt de la réponse pourra remettre en cause le choix des membres de SCORELCA.

Dépôt des projets

Les projets devront impérativement être présentés en utilisant le formulaire disponible sur le site de SCORELCA : www.scorelca.org

Attention les réponses sont limitées à 30 pages !

Les réponses sont à retourner pour le **Mardi 31 Juillet 2018** dernier délai (date d'envoi du courriel et cachet de la poste faisant foi).

Chaque dossier doit impérativement être fourni par courriel à l'adresse :

contact@scorelca.org

ET par courrier à l'adresse suivante :

SCORELCA

Bât. CEI 1

66 Boulevard Niels Bohr

CS 52132

69603 VILLEURBANNE cedex

Evaluation des réponses

Au delà de la conformité des réponses aux consignes mentionnées ci-dessus et au modèle de réponse demandé par SCORELCA, les principaux critères d'évaluation seront la qualité et l'argumentation de la réponse, les compétences de l'équipe candidate et particulièrement son

expérience dans la connaissance des marchés et des mécanismes de finance verte et si possible dans divers secteurs (expériences, publications, etc.), la qualité et la disponibilité du personnel mis à disposition pour la réalisation du projet.

De plus, l'évaluation valorisera la complémentarité des compétences mises en œuvre.

Enfin, l'aspect pédagogique du projet sera un élément différenciant.